

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 MARS 2015**

Délibération
n° 2015.03. 36.B

**Appel à projet
régional territoire à
énergie positive
(TEPOS) - Demande
de subvention
Déclaration
d'intention de
candidature du
GrandAngouleme**

LE DOUZE MARS DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 mars 2015**

Secrétaire de séance : Xavier BONNEFONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, André BONICHON

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2015

**DELIBERATION
N° 2015.03. 36.B**

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Rapporteur : **Monsieur ETIENNE**

APPEL A PROJET REGIONAL TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE (TEPOS) - DEMANDE DE SUBVENTION DECLARATION D'INTENTION DE CANDIDATURE DU GRANDANGOULEME

Le GrandAngoulême a été labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPcv) le 9 février 2015, avec une aide d'Etat de 500 000 € pouvant être portée à un maximum de 2 M€.

Pour mettre en œuvre la dimension transition énergétique du projet d'agglomération, ces financements peuvent être complétés dans le cadre de l'appel à projet régional Territoire à Energie Positive (TEPOS) lancé par la Région Poitou-Charentes et l'ADEME. D'une durée opérationnelle de 3 ans, cet appel à projet a pour objectif de décliner opérationnellement des mesures pour atteindre d'ici 2050 un équilibre entre consommations énergétiques et production d'énergie.

Le calendrier de l'appel à projet est le suivant :

- Phase 1 : Fin février - déclaration d'intention de candidature du GrandAngoulême, conjointement avec le Pays Horte et Tardoire et le Syndicat Mixte de l'Angoumois
- Phase 2 : 6 mois (avril – octobre 2015) – Elaboration du dossier de candidature avec la mobilisation des acteurs du territoire et des citoyens, la définition d'un plan d'actions, et la mise en place d'une gouvernance partagée
- Phase 3 : 2016-2018 : Mise en œuvre du plan d'actions

Aides financières mobilisables

Des aides forfaitaires seront mobilisables lors des phases 2 et 3. En fin de phase 3, en fonction du niveau d'atteinte des résultats escomptés, une part variable pourra être attribuée aux territoires.

Ces aides permettront de financer l'animation territoriale, la coordination du projet, des études d'aides à la décision, l'organisation d'événements, de programmes de sensibilisation,....

Vu l'avis favorable de l'avis de la commission aménagement durable du territoire du 24 février 2015,

.../...

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une demande de subvention dans le cadre de la réalisation du dossier de candidature (phase 2) de l'appel à projet régional TEPOS notamment auprès de la Région Poitou-Charentes et de l'ADEME.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 mars 2015	<u>Affiché le :</u> 18 mars 2015